

CONSEIL MUNICIPAL 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, convoqué de manière ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DECLERK, Maire.

Présents : Mme BAZIRET Maryvonne, M. HAUGUEL Olivier, M. DAVID Olivier, Mme BOUDIN Sandrine, M. TARIN Rémy, M. GOUPIL Vincent

Absent excusé : M. QUILLET Jean Pierre, M. HAIRAUT Ludovic (excusés)

Secrétaire de séance : M. Olivier HAUGUEL

Date de convocation : 3 décembre 2021

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021.

CONVENTION SCOLAIRE AVEC L'ECOLE SAINTE MARIE A ARGENCES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas reçu la convention pour l'année scolaire 2021/2022 comme convenu avec le Président de l'OGEC de l'école Sainte Marie.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

CONVENTION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente, au Conseil municipal, la convention rédigée par la direction des routes du conseil départemental du Calvados.

La convention a pour objet de :

- Autoriser la commune à occuper le domaine public routier et ses dépendances pour y réaliser les ouvrages suivants sur les routes départementales 88, 152 et 183 situées en agglomération de la commune :

Coussin berlinois :

- RD183 PR 13+662
- RD88 PR 14+136

SAS avec coussin berlinois :

- RD183 PR 13+862
- RD183 PR 14+123
- RD183 PR 14+224
- RD183 PR 14+412

Marquages résine en axe de chaussée + passage piéton :

- RD183 PR13+730

Carrefour giratoire franchissable :

- RD152 PR 0+000

- RD88 PR 14+470

- Fixer, entre les parties, les modalités de réalisation des travaux.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ Approuve la convention rédigée par la direction des routes du conseil Départemental du Calvados ;

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

SUBVENTION GROUPE SCOLAIRE DU VAL LAIZON

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, un courrier de demande de subvention exceptionnelle pour le groupe scolaire du Val Laizon.

En effet, l'équipe enseignante met en place un voyage en Grèce pour 47 élèves du CE2 au CM2 du 30 avril au 6 mai 2022.

Cette sortie intervient dans le cadre du projet « partageons tous ensemble la passion des jeux », en lien avec les jeux olympiques de Paris 2024.

La commission européenne subventionne ce voyage à hauteur de 32 000 euros car il s'agit d'un projet labellisé « erasmus+ ».

Une participation financière de 150 euros est également demandée aux familles.

Monsieur le Directeur de l'école sollicite une subvention exceptionnelle de 1000 euros sur le budget 2022 de la commune afin de permettre aux enfants de participer à cette mobilité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le versement d'une subvention de 1000 euros au groupe scolaire du Val Laizon

- demande à Monsieur le Maire que cette dépense soit inscrite au budget primitif 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

Noël 2021 : le père Noël passera dans la salle Civel à la mairie le samedi 18 décembre entre 16 h et 18h.

Un marché de Noël sera organisé sur la place de la mairie.

Les animaux de la crèche vivante seront également présents sur la place.

Par mesure de sécurité, la circulation sera interdite « rue du bas de condé » le temps de la manifestation.